

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOUEX PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt six, le 30mars à dix-huit heures 30 min

**Sous la présidence de Madame Magali SAINT-HILAIRE , Maire.**

**Présents** : Monsieur LACOURARIE Romain, Monsieur THEBAULT Christophe, Monsieur AUFORT David, Monsieur DEFONTAINE David, Madame DELAGE Angélique, Madame GRELIER Françoise, Monsieur MILLA Francis, Madame PALLEROLA Laure, Madame SAINT-HILAIRE Magali, Madame SAIVRES Nicole, Monsieur THOUVENIN Nicolas, Madame VERSPUY Véronique, Monsieur RABAUD Geoffrey,

**Excusés** : Madame BAY Jessica

**Secrétaire de séance** : Mme Laure PALLEROLA

Quorum : 13/14

L'ordre du jour est le suivant :

- ↻ **Approbation du Procès-verbal de la réunion du 21 mars 2026**
- ↻ **Détermination des indemnités des adjoints**
- ↻ **Attribution des missions des adjoints et des commissions.**
- ↻ **Délégué au Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz (SDEG)**
- ↻ **Délégué titulaire et délégué suppléant communal au syndicat mixte de la fourrière**
- ↻ **Délégué titulaire et délégué suppléant appelés à siéger au Conseil d'Administration de l'ATD 16**
- ↻ **Délégué titulaire et délégué suppléant appelés à siéger au sein de l'Assemblée Spéciale AGEDI**
- ↻ **Délégué des élus et un délégué des agents pour le CNAS**
- ↻ **Autorisation permanente de poursuite**

### **Approbation du Procès-verbal de la réunion du 21 mars 2026**

Le procès-verbal du 21 mars 2026 est approuvé à l'unanimité

### **Détermination des indemnités des adjoints :**

Madame la Maire donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des Adjoints,

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24 et R.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer le montant des indemnités versées aux adjoints,

Considérant que le montant de l'enveloppe indemnitaire globale est égal au total des indemnités maximales du maire et du nombre théorique d'adjoints,

Considérant que la commune de BOUEX compte moins de 1000 habitants

**Décide que :**

- L'indemnité de fonction du 1er adjoint est égale à 11.77 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- L'indemnité de fonction du 2ème adjoint est égale à 11.77 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- L'indemnité de fonction du 3ème adjoint est égale à 11.77 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- A sa demande, l'indemnité de fonction du 4ème adjoint est égale à 8.55 % de l'indice brut terminal de la fonction publique à la demande la fonction publique.

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**Adopte** à l'unanimité des membres présents ou représentés

**Attribution des missions des adjoints et des commissions.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-22 relatif aux commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil municipal Madame La Maire a présenté aux membres élus du Conseil Municipal les commissions suivantes sachant qu'elle en est présidente de droit :

***Commission cohésion sociale, Communication, santé, Restauration scolaire 1er adjoint(vice-présidente) :***

**Les missions**

*Lien social  
Projets participatifs  
Accueil des nouveaux arrivants  
Communication  
Associations  
Restauration scolaire*

**Les délégués :**

*\_Nicolas THOUVENIN  
Jessica BAY  
Romain LACOURARIE  
Angélique DELAGE  
Véronique VERSPUY*

**Commission Environnement, Cadre de vie, travaux 2ème adjoint (vice-président) :**

**Les missions**

Suivi des travaux  
Entretien des bâtiments communaux, voirie et chemins, cimetière  
GrandAngoulême  
Déchets ménagers, eau, assainissement, incendie, secours.

**Les délégués**

Laure PALLEROLA  
David AUFORT  
Nicolas THOUVENIN  
Romain LACOURARIE  
Geoffrey RABAU  
Véronique VERSPUY

**Commission culture, jeunesse, Affaires scolaires et périscolaires 3ème adjoint (vice-président) :**

**Les missions**

Ecole Maternelle Bouëx-Dirac-Garat  
Ecole Primaire  
Bibliothèque  
P'tite récré  
GrandAngoulême  
Sport, Tourisme, Culture, Enfance, Jeunesse

**Les délégués**

Nicole SAIVRES  
Jessica BAY  
Francis MILLA  
Françoise GRELIER

**Commission développement économique Aménagements, budget 4ème adjoint (vice-président) :**

**Les missions**

**Budget :**

- Proposition de budget, Gestion de la dette, stratégie immobilière

**Financement :**

- Recherche de financements pour les projets de la commune

**Développement économique :**

- Accompagnement des porteurs de projets (financier, recherche de foncier, prospective)

GrandAngoulême  
Développement durable

**Les délégués :**

Francis MILLA  
David DEFONTAINE  
Geoffrey RABAUD  
Laure PALLEROLA  
Romain LACOURARIE  
David AUFORT

Les commissions sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Les membres élus du Conseil Municipal ont voté et à l'unanimité valident les commissions.

**Délégué au Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz (SDEG)**

Madame La Maire rappelle que le conseil doit désigner les délégués qui représenteront la commune au Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente (SDEG16)

Ont été élus :

DELEGUE TITULAIRE : Francis MILLA

DELEGUES SUPPLEANT : Romain LACOURARIE

**Délégué titulaire et délégué suppléant communal au syndicat mixte de la fourrière**

Madame La Maire rappelle que le conseil doit désigner les délégués qui représenteront la commune au Syndicat mixte de gestion de la fourrière.

Ont été élus à l'unanimité

DELEGUE TITULAIRE : Nicole SAIVRES

DELEGUES SUPPLEANT : Christophe THEBAULT

### **Délégué titulaire et délégué suppléant appelés à siéger au Conseil d'Administration de l'ATD 16**

Madame La Maire rappelle que le conseil doit désigner les délégués qui représenteront la commune l'Agence Technique Départementale (ATD16).

Ont été élus :

DELEGUE TITULAIRE : Magali SAINT-HILAIRE

DELEGUES SUPPLEANT : Véronique VERSPUY

### **Délégué titulaire et délégué suppléant appelés à siéger au sein de l'Assemblée Spéciale AGEDI**

Madame La Maire rappelle que le conseil doit désigner les délégués qui représenteront la commune pour le syndicat mixte AGEDI, créateur de logiciel métier destiné aux collectivités territoriales.

Ont été élus à l'unanimité

DELEGUE TITULAIRE : Romain LACOURARIE

DELEGUES SUPPLEANT : Angélique DELAGE

### **Délégué des élus et un délégué des agents pour le CNAS**

Madame La Maire rappelle que le conseil doit désigner les délégués qui représenteront la commune au Centre National d'Action sociale

Ont été élus à l'unanimité

Collège des ELUS : Christophe THEBAULT

Collège des AGENTS : Katia FOUREIX

### **Autorisation permanente de poursuite**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article R 1617-24 relatif à

L'autorisation préalable de poursuites pour le recouvrement des produits locaux,

Vu l'instruction codificatrice n°11-022 MO du 16 décembre 2011,

Vu la demande du Comptable public de la commune de BOUEX, sollicitant une autorisation permanente et générale de poursuites.

Considérant que l'autorisation permanente et générale de poursuites n'a pas pour conséquence de priver la collectivité de son pouvoir de surveillance en matière de poursuites, mais contribue à rendre celles-ci plus rapides donc plus efficaces,

Considérant qu'une telle mesure participe à l'efficacité de l'action en recouvrement du comptable public et contribue à l'amélioration du recouvrement des produits de la collectivité,

La Maire décide :

-d'octroyer une autorisation permanente et générale de poursuites au Comptable public de la commune de BOUEX, pour l'émission des actes de poursuites au-delà de la lettre de relance et de tous les actes de poursuites qui en découlent quelle que soit la nature de la créance.  
- d'autoriser le comptable public de la commune de BOUEX à effectuer des saisies à tiers détenteur (CAF, employeur et bancaire) à partir de 15 euros.  
Cette autorisation est valable pour toute la durée du mandat actuel. Elle pourra cependant être modifiée ou annulée à tout moment sur simple demande écrite.

### **Questions diverses**

#### **Présentation du RGPD (règlement général de la protection des données personnelles) :**

*Pour information : diaporama de Romain LACOURARIE*

- a. Quelles informations détient la mairie sur les citoyens
- b. Où sont-elles stockées

Loi applicable : 25 mai 2018

Vocabulaire : DPD Délégué aux Données Personnelles

La mairie adhère à l'ATD, ce qui nous donne accès à un juriste qui propose ses services à la mairie. Ils font des audits avec rapport de restitution des risques

**Registre informatique : outil informatique s'appelle MADIS :** Katia devrait y avoir accès

#### **Travaux à venir sur 2026**

- Cimetière : installation de cavurnes
- Défibrillateurs x2 (stade et mairie) : devis en attente
- Volet de l'école : devis en attente
- Climatisation de l'école (classe du maître, bibliothèque et préau)
- Réfection voirie
- Ordinateur pour la mairie et la bibliothèque

#### **Subvention pour les associations :**

Présentation des demandes de subvention des associations pour permettre le vote des subventions au prochain Conseil Municipal.

FIN DE SÉANCE :

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

A BOUEX le

Le Maire Magali SAINT- HILAIRE		Le Secrétaire de Séance		La Secrétaire Auxiliaire	
---	--	----------------------------	--	-----------------------------	--